

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-573152

ND: 47780

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 13203

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

SELLAL NASSIM

302

Date de naissance : 05/05/1996

Adresse : Apt 1, imme 177 i, lot Zoubir, el ouffa, Casablanca

Tél. : 06 34 38 95 73

Total des frais engagés : 1.199,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Lamia BELLOUL  
Dermatologue et Vénérologue  
Bd Hassan II, 1000 Casablanca  
Attaque de la place Hassan II, Casablanca N° 3  
Oujda Casablanca  
Tel : 05 22 90 75 75 / Fax : 05 22 90 76 76

Date de consultation : 22/09/2022

Nom et prénom du malade : SELLAL NASSIM

Age : 1996

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dermatoses

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 22/09/2022

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/06/00	00	H 2000	Dr : Paiement effectué par chèque au porteur à l'ordre de Dr BELLAL Date : 02/06/00 Attestation : Dr BELLAL Signature : Dr BELLAL Tél. : 05 22 90 75 75 / Fax : 05 22 90 76 76	Dr. BELLAL Signature : Dr BELLAL Date : 02/06/00 Attestation : Dr BELLAL Signature : Dr BELLAL Tél. : 05 22 90 75 75 / Fax : 05 22 90 76 76

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACEUTIQUE 312 Lga Zouhour Casablanca 05 22 89 6222 05 22 89 6222</i>	<i>02/09/2020</i>	<i>T = 563,10</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIOPHYSIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	23/09/20	B : 26,0 APB : 10 N : 15,0 Mamm : 10 Tel : 03 88 15 05 32	336,60 DH

AUXILIAIRES MEDICALS

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

إيزوتريتينوين - Isotretinoin

Maphar  
Km 10, Route Côtier 114  
Q1 Zenata Ain sebaa Casablanca  
Curacne 20mg cap molle b30  
P.P.V : 289,00 DH  
6 118001 180721

3 337875 58856U  
3612621769777

Date de première ouverture /  
تاريخ افتتاح المرة الأولى /  
مزود مراة /

LARMABAK 0.9%  
Collyre 10 ml - P.P.V : 54,10 DH

6 118001 100651

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

OLOGUE - VENEROLOGUE

Casablanca le :

22/09/2023

Dr-Sellal Nasra

285.00



54.10

3)

Lauback

22.00

4) Antelios



belyou@hotmail.com

05 22 90 75 75  
05 22 90 16 76

collage  
gommelle  
BELL  
L'Amour  
Famille  
90 75



Bd Oued Oum Errabia - Imm. L 30 1er étage - lotiss. Al Firdaouss, Oujda - Casablanca

شارع أم الربيع - إقامة الفردوس عمارة 30 L - الطابق الأول - الألفة - الدار البيضاء

F=563



**Docteur Lamia BELLOUL**

Spécialiste des maladies et chirurgie de la peau, de l'ongle, du cuir chevelu et des maladies sexuellement transmissibles  
Cosmétologie - Allergologie - Laser  
Traitement du vieillissement cutané



## DERMATOLOGUE - VENEROLOGUE

Casablanca le

22 pg 1/2020

M<sup>E</sup> Sellal passim

60T - GPT - 86T

Cat - TG - UT



I\_belloul@hotmail.com

05 22 90 75 75

05 22 90 76 76



 Bd Oued Oum Errabia - Imm. L 30 1er étage - lotiss. Al Firdaouss, Oulfa - Casablanca

# مختبر الخير لاب للتحاليلات الطبية Laboratoire El Kheir Lab D'analyses Médicales

Biochimie - Hematologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Bactériologie - Virologie - Hormonologie et Spermologie



Casablanca, le 23/09/2020

## Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 230920-004      Pv du: 23/09/2020

Nom : Mr SELLAL Nassim

Demandé par Dr : LAMIA BELLOUL

Page : 1/1

### BIOCHIMIE

#### triglycéride

2 à 5 g/l : hypertriglycéridémie moyenne.  
>5 g/l : hypertriglycéridémie sévère.

: 0,68 g/l

Valeurs Usuelles  
( Inférieur à 1,5 )

Antériorité

#### Cholestérol total

Interpretation:  
< 2 Optimal  
2-2.39 Modéré  
>2.40 Eleve

: 1,55 g/l

( Inférieur à 2 )

#### TRANSAMINASES

SGOT ( Aspartate Aminotransférase )

: 21,00 UI/l

( Inférieur à 40 )

SGPT ( Alanine Aminotransférase )

: 38,00 UI/l

( Inférieur à 41 )

### ENZYMOLOGIE

#### Gamma G.T.

A15

: 32,00 UI/l

Valeurs Usuelles  
( Inférieur à 55 )

Antériorité



116, 1<sup>er</sup> étage Bd HH24, Lotissement Moulay Thami, Oulfa - Casablanca

Tél: 05 22 65 32 32 - E-mail: elkheirlab@gmail.com

CNSS : 4947422 - Patente : 36054688 - IF : 93350635 - RC : 423636 - ICE : 000800210000013

# مختبر الخير لاب للتحاليلات الطبية Laboratoire El Kheir Lab D'analyses Médicales

Biochimie - Hematologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Bactériologie - Virologie - Hormonologie et Spermiologie



## Facture



INPE : 093062164

N° facture : 2020-1068

Edité le : 23/09/2020

Patient : Mr SELLAL Nassim

Date prélèvement : 23/09/2020

Analyses	Valeur en B	Montant
triglyceride	60	80,40
Cholestèrol total	30	40,20
TRANSAMINASES	100	134,00
Gamma G.T.	50	67,00
<b>Total B</b>	<b>240</b>	<b>321,60</b>
<b>APB</b>	<b>1,0</b>	<b>15,00</b>
<b>Majoration de garde</b>		
<b>Total</b>		<b>336,60</b>



Arrêtée la présente facture à la somme de : trois cent trente-six Dirhams et 60 Centimes \*\*\*

